

je donnerai la définition lorsque je parlerai du système métrique, vaut, ancien poids de marc, près de 19 grains, ou pour être plus correct, il vaut 18 grains 82,715 cent-millièmes de grain. Chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 grammes 187, ou environ 12 onces) qui se partageait en 12 onces (*uncia*), valant chacune 24 scrupules (*scrupulum*). Chez les modernes l'unité de poids adoptée est la *livre*; mais il y a encore de grandes différences entre les livres des différentes provinces. La livre des Romains, dont j'ai déjà parlé, qui se divisait en 12 onces, ne pesait guère que 12 onces de notre livre de 16 onces et valait 327 grammes 187. En France il exista simultanément plusieurs livres différentes jusqu'à l'établissement du système métrique. La plus ancienne se divisait, comme la livre romaine, en 12 onces. La plus répandue dans les derniers siècles était la *livre de Paris*, dite aussi *livre commune*, livre poids de marc. Elle se divisait en 2 marcs, le marc en 8 onces, l'once en 8 gros, le gros dit aussi *drachme* ou *dragme*, en 3 deniers ou *scrupules*, et le scrupule en 24 grains (du poids d'un grain de blé); en d'autres termes, la livre valait 2 marcs, ou 16 onces, ou 128 gros, ou 392 deniers ou scrupules, ou 9216 grains. Cette livre, qui est la même que celle apportée par les Français en Canada, équivalait à 489 grammes, plus 5 dixièmes de gramme. Une autre livre, dite *poids de table*, était en usage à Toulouse et dans le Languedoc; elle se divisait comme la précédente, en 16 onces, mais ces onces étaient moins fortes; les 16 onces de cette livre ne valaient guère que 13 onces et  $\frac{1}{4}$  de la livre de Paris. Elle valait 408 grammes français. La livre de Lyon différait encore des précédentes. En outre on employait pour la viande une livre, dite *carnassière*, qui était le triple de la livre ordinaire.

Tous ces poids, dont la diversité favorisait la fraude, en même temps qu'elle créait des embarras inextricables, ont été remplacés, en France, par un poids uniforme depuis l'établissement du système métrique.

En Angleterre, on distingue la livre *troy* ou *impériale*, usitée pour les matières sèches, qui se divise en 12 onces et vaut 372 grammes; la livre *avoir du poids*, qui sert pour vendre tous les objets d'une nature grossière, tels que le beurre, le fromage, la viande, tous les différents articles du commerce de l'épicerie, le blé, le pain et les métaux (excepté l'or et l'argent, que l'on pèse avec la livre de *troy*); elle se divise en 16 onces, et vaut 453 grammes 5 décigrammes (36 grammes de moins que l'ancienne livre française). La livre *portugaise* vaut 458 grammes 9 décigrammes; elle se divise en 2 marcs, 16 onces; la livre *espagnole* vaut 459 grammes; la livre *autrichienne* vaut 467 grammes, 4 décigrammes; la livre *hollandaise* vaut 491 grammes, 8 décigrammes; la livre *suédoise* vaut 424 grammes; toutes ces dernières livres se divisent en 16 onces. La livre *russe* vaut 409 grammes, 7 décigrammes, et elle se divise en 32 loths.

**Monnaie** (en latin *moneta*, de *monere*, avertir, parce que le type ou la marque légale dont elle est empreinte avertit qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Prise dans sa plus vaste acception, la monnaie est définie par les économistes, "un instrument d'échange qui, en même temps qu'il sert de mesure pour la valeur des objets échangés, est par lui-même un équivalent." Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange: le sel a servi de monnaie en Abyssinie; la morue à Terre-Neuve; certains coquillages appelées *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de *Cacao* au Mexique, le cuir en Russie jusqu'à Pierre Ier, etc. Cependant on s'est presque partout accordé à prendre pour cet usage des métaux, et l'on n'entend vulgairement par monnaie que des espèces métalliques.

L'Académie française définit la monnaie: "Toute pièce de métal servant au commerce, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin d'un prince ou d'un souverain." Les métaux qui sont presque universellement employés ou adoptés, sont l'or, l'argent et le cuivre, plus ou moins mêlés d'alliage. Toutefois, les Lacédémoniens employèrent longtemps le fer, et les Russes ont, pendant quelques années (de 1828 à 1845), frappé des monnaies de platine.

On remplace quelque fois la monnaie par du papier, qui prend le nom de *papier-monnaie*. C'est un papier créé par les gouvernements pour faire office de monnaie. C'est une monnaie fictive qui n'a point, comme le métal, une valeur intrinsèque, et qui ne représente pas des valeurs équivalentes qu'on puisse réaliser dès qu'on le veut. Le *papier-monnaie* n'a jamais été employé que comme expédient dans les circonstances les plus critiques; partout il a subi des dépréciations progressives qui ont amené la ruine des particuliers; les *assignats* en France en offrent l'exemple le plus déplorable. Connu en Chine dès le treizième siècle, le *papier-monnaie* n'a guère été usité en Europe qu'au dernier siècle. Presque tous les États, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, les États-Romains, etc., ont été forcés d'avoir recours à ce dangereux expédient. Il ne

faut pas confondre avec le papier-monnaie certaines valeurs qui ont un cours presque aussi universel que la monnaie, comme les *billets de banques* en France, les *banknotes* en Angleterre; bien que autorisés par les gouvernements et acceptés par tous, ces effets ne sont reçus que librement. Quelquefois, cependant, dans les moments de crise, on leur a momentanément donné cours forcé; c'est ce qui a eu lieu en 1848 pour les billets de la Banque de France. Les Chinois n'admettent comme monnaie étrangère que des piastres fortes d'Espagne ou des dollars de l'Amérique du Sud, non pas précisément comme monnaie, mais comme lingot d'argent, et encore n'est-ce qu'après avoir examiné une à une avec une scrupuleuse attention ces piastres, que toutefois ils ont soin de faire passer par les mains de négociants leurs amis et après avoir recueilli leurs signes d'approbation, ils se décident à sortir gravement de leur poche une petite romaine en ivoire, munie d'un plateau, et pèsent chacune d'elles avec une merveilleuse promptitude. Les marchands ont une quantité de petits morceaux d'argent, valant environ chacun cent cinquante-et-un centième de piastre, et ils ont soin d'apposer leur poinçon sur ces morceaux d'argent avant de les livrer à la circulation. Voici quel est à peu près le système monétaire des Chinois. Le gouvernement ne frappe aucune monnaie d'or ou d'argent; il n'émet, comme monnaie courante, que le *tchen* ou *tsien*, petite pièce circulaire coulée dans un moule, et composée d'un alliage de cuivre et de zinc, dont la valeur, calculée en argent, est d'un dixième de notre sou, et le poids d'un marc (trois grammes 85 centigramme.). Cette pièce est percée par le milieu d'un trou carré, qui sert à en former, au moyen d'une attache, des paquets de cent, dont la valeur légale est d'un marc d'argent. Le *tsien* porte sur l'une de ses faces le nom de l'empereur régnant en lettres tartares, et sur l'autre face le même nom en caractères chinois avec ces deux mots, *run-pau* (monnaie courante).

Le peu de valeur de la monnaie courante en Chine nécessite, dans toutes les transactions un peu importantes, l'emploi de l'argent, considéré comme poids, dont le *taël*, once chinoise, exprime l'unité. Le *taël* se divise en 10 marcs, le marc en 10 *candarin*s, le candarin en 10 *tsien*. Tous ces noms, à l'exception du dernier, sont autant de noms de poids, mais non pas de pièces; de sorte que 10 *tsien* de billon égalent 1 candarin d'argent; cent égalent 1 marc et mille valent 1 *taël*.

Tous les auteurs de voyage en Chine s'accordent à dire que les Chinois ont une telle propension à contrefaire la monnaie, que le peu de valeur du *tsien* ne les a pas même mis à l'abri de la contrefaçon; tout le monde s'en mêle: l'étranger, le peuple Chinois et son gouvernement. Il en résulte qu'au change un marc d'argent, dont la valeur légale est de cent *tsien*, en vaut en réalité cent-soixante. Quelques auteurs prétendent que c'est de cette propension irrésistible des Chinois à la contrefaçon qu'est venue la difficulté ou même l'impossibilité d'établir une monnaie d'argent. Les piastres ou dollars introduits dans le commerce sont contrefaits journellement; aussi n'ont-ils de valeur qu'au poids, malgré les marques particulières des individus dans les mains desquelles ils ont passé, et qui ont pour objet d'en garantir la valeur.

Parmi les monnaies on distingue: 1o. les *monnaies réelles* ou *effectives*, espèces d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, ayant cours dans le commerce et auxquelles l'Etat a assigné une valeur déterminée; 2o. les *monnaies de compte* ou *imaginaires*, qui n'existent plus en espèces réelles ou qui même n'ont jamais eu d'existence que sur le papier et qu'on emploie soit par l'effet d'anciennes habitudes, soit pour faciliter les comptes en les établissant toujours sur un pied certain et non variable; tels sont les *livres sterling*, en Angleterre; les *Réaux de Feillon*, en Espagne; les *Réis*, en Portugal; la *livre de banque* (*pfund*), en Prusse; le *rouble de compte*, en Russie; et, 3o. les *monnaies de convention*, espèces métalliques qui ont cours dans plusieurs États et dans plusieurs villes, d'après une convention particulière; tels sont, en Allemagne, les *species*, les *florins*, les pièces de 30, de 20 et de 10 Kreuzer, etc. On appelle monnaie *obédionale* ou de *nécessité*, celle que, dans certaines circonstances, les villes assiégées sont obligées de frapper pour suppléer aux espèces qu'elles ne peuvent recevoir du dehors. Le titre d'une monnaie est la quantité de métal fin qui y existe. La monnaie française est au titre de neuf dixièmes d'argent ou d'or pur et un dixième de cuivre; la monnaie d'or anglaise est au titre de onze douzièmes. On nomme *frat* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par l'effet de la circulation.

Dans toutes les pièces de monnaies on remarque: le côté de la tête (*avers*, *droit* ou *face*), et le côté opposé (*revers*). La *légende*, écriture gravée autour de la figure ou dans le champ de la pièce; l'*exergue*, espace réservé du côté du revers pour quelque souscription; le *cordon*, tour de la pièce sur son épaisseur; le *millésime*, date de la fabrication. Le lieu où la pièce a été frappée est désigné par une lettre ou par une marque quelconque, dite *point secret*.